

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 15 décembre 2022

Salle A Nucalis à 20h00

M. le Syndic Bernard Sansonnens accueille les personnes présentes et rappelle quelques activités sportives et culturelles organisées à Châtonnaye dans le courant de cette année écoulée.

Il fait part des mesures prises pour les économies d'énergie : le changement des néons avec du LED à la salle de gym, l'installation de panneaux solaires sur l'école Nucalis, la coupure des éclairages publics de 23h30 à 5h30 et l'assainissement de 10 lampadaires. Il annonce les sujets abordés ce soir. Il souhaite la bienvenue à M. Achille Deillon architecte.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 2 décembre 2022, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

Mme Sandrine Goumaz, vice-syndic

MM Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin, conseillers

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2022
2. Budget 2023
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
3. Crédit des investissements
 - 3a Crédit d'études « Avenir centre village »
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
 - 3b Assainissement des luminaires « Sodium – LED »
 - présentation
 - préavis de la commission financière ; approbation
4. Approbation des statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG
5. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs, Lydia Plancherel et Marco Leutwiler qui comptent la présence de 33 citoyennes et citoyens (majorité absolue à 17).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 a été publié dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2023

- présentation

M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances, présente les chiffres du budget 2023 :

Celui-ci prévoit un excédent de charges de fr. 164'526.98. Le Conseil communal a été très prudent car il n'a pas encore la clôture des premiers comptes réalisés avec le nouveau système comptable MCH2. Ces résultats, pas très bons, s'expliquent par des augmentations constantes des charges liées notamment dans les comptes de la « Formation », les écoles primaires et secondaires, de la « Santé », les EMS et les soins ambulatoires ainsi que de l' « Ordre et la sécurité publique », le CSPI et l'AGR (ABMG). Une augmentation des revenus par les impôts a été annoncée par le Service cantonal des contributions mais ne suffit pas pour compenser les charges liées.

Administration :

- Salaires : augmentation de fr. 4'000.- inflation annoncée de 2,7%, donc hausse sur l'échelle de l'Etat.
- Informatique : diminution par rapport à 2022 qui avait supporté les coûts supplémentaires pour la mise en route du MCH2.
- Projet fusion : fr. 2'000.- de frais divers et vacations pour les premières démarches.
- Cadeaux : 4 nonagénaires à fêter en 2023.

Ordre et sécurité publique :

- CSPI : dissolution du CSPI qui est remplacé par le Secours Sud Fribourg (SSF) qui génère une augmentation des charges.
- ABMG devient AGR : augmentation des charges liées.

Formation : charges liées avec hausse importante, notamment pour les écoles primaires et le CO.

Culture sport et loisir :

- Organisation du 1^{er} Août : le Conseil souhaite faire quelque chose de particulier pour marquer le coup avant l'éventuelle fusion.
- Entretien du terrain de foot : changement de prestataire, offres en attente. Le coût actuel est de fr. 12'000.- par année alors que pour tout le village, l'entretien des gazons coûte fr. 1'000.-.

Santé :

- bonne nouvelle : L'Etat augmente sa part de prise en charge des soins aux personnes âgées qui passe de fr. 105.- à fr. 108.-/jour. Sachant que fr. 1.- représente fr. 75'000.- de charges pour tout le district, cela représente une réduction des coûts pour les communes glânoises de fr. 225'000.-.
- Prévoyance sociale : charges liées en augmentation.
- Augmentation des subventions aux parents pour leurs enfants placés à la crèche (district).
- Diminution annoncée pour les services sociaux.

Trafic et télécommunications :

- Entretien des routes : fr. 2'000.- de plus.
- Impôts sur les véhicules pour le nouveau tracteur.

Protection de l'environnement :

- Entretien des ruisseaux : augmentation des coûts suite aux nombreuses intempéries. La Commune devra faire appel à une entreprise extérieure.
- Cimetière : amélioration de l'environnement.
- Eau potable : la prudence est de mise suite à la restructuration du GAGN. Avec le nouveau règlement, la facture des propriétaires sera probablement diminuée ; donc moins de revenus pour la commune.

Économie publique :

- charges liées pour une piste VTT via l'AGR.

Finances et impôts :

- chiffres toujours compliqués à établir. Pour les revenus et fortunes, ces chiffres sont donnés par le SCC et pour les autres revenus, le Conseil a repris les chiffres de l'année dernière. Notre capital libre se monte à fr. 1'370'000.- qui est grignoté chaque année. La commission financière demande quelle est la

perspective avec Torny en vue de la fusion. Torny est également en excédent de charges. D'ici 2026, Torny aurait un capital d'env. 1 million et nous d'env. 700'000.-.

M. Roland Rey, en tant que membre des aînés, remercie la commune pour les sacrifices financiers réalisés pour les personnes âgées.

M. Marcel Gremaud s'étonne de la différence dans les ristournes de la gestion des déchets qui passe de fr. 15'000.- à fr. 25'000.-. Et qu'est-ce que la location de fr. 22'500.- ?

Mme Papaux explique que, concernant le papier et le carton, les ristournes ne sont pas régulières à savoir que, une période il n'y a pas de ristourne et une autre période il y a une ristourne. Lors de l'élaboration du budget, nous recevions les ristournes donc le montant a été fixé en conséquence. En ce moment, il n'y a de nouveau plus de ristourne.

M. Vulliemin explique qu'il s'agit de la location du compacteur qui, après 7 ans, appartiendra aux communes membres de la déchetterie.

M. Bertone remercie Mme Papaux pour son immense travail et pour sa constante bonne humeur.

Budget des résultats 2023

| | Charges | Revenus |
|---|--------------|--------------|
| 0. Administration générale | 442'335.52 | 189'618.50 |
| 1. Ordre et sécurité publique, défense | 103'064.78 | 37'724.60 |
| 2. Formation | 1'396'099.43 | 138'872.59 |
| 3. Culture, sport et loisirs | 42'813.74 | 834.00 |
| 4. Santé | 419'721.90 | 4'000.00 |
| 5. Prévoyance sociale | 432'165.00 | 11'000.00 |
| 6. Trafic et télécommunications | 161'137.40 | 14'085.83 |
| 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 671'579.92 | 610'684.69 |
| 8. Économie publique | 9'800.00 | 349.00 |
| 9. Finances et impôts | 98'155.85 | 2'605'478.15 |
| Total | 3'776'874.34 | 3'612'347.36 |
| Excédent | 164'526.98 | |

- préavis de la commission financière ; approbation

M. Laurent Knöpfli, secrétaire de la commission financière, dit que la commission s'est réunie le 24.11.22 afin d'examiner le budget communal en présence de M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances et de Mme Sabrina Papaux, caissière communale ainsi que du Conseil communal. Le système de contrôle interne lui a été présenté pour la première fois. Il salue l'énorme travail effectué par M. Bertone et Mme Papaux.

Malgré une gestion rigoureuse, le résultat du budget 2023 prévoit un déficit de fr. 164'526.89 considéré comme supportable et qui sera absorbé par le capital libre. La commission relève une légère incertitude liée à ce budget du fait que les résultats de l'exercice 2022 ne sont pas encore connus. Néanmoins, au vu du sérieux avec lequel ce budget a été préparé, la commission émet un préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Le budget des résultats 2023 est accepté à l'unanimité.**

3. Crédit des investissements

3a Crédit d'études « Avenir centre village »
- présentation

M. Jacques Maradan, responsable du groupe de travail, explique que notre salle communale fête cette

année ses 40 ans et assure toujours les mêmes services à notre population et à nos sociétés malgré de nombreux problèmes d'isolation, de déperditions thermiques, installations techniques et sanitaires.

Le groupe de travail « salle communale », constitué des conseillers communaux Jean-Paul Rey, Eric Demierre et Jacques Maradan, a entamé une réflexion sur les possibilités de rénovation/amélioration de cette infrastructure. D'emblée, il est apparu évident que la réflexion ne pouvait se limiter à la seule salle communale mais devait englober l'ensemble des parcelles communales du centre du village.

Quatre axes de réflexion ont été définis :

- Infrastructures communales : rénovation ou reconstruction de la salle avec l'étude de différents scénarios, estimation des coûts, prise en compte des besoins actuels et futurs.
- Aménagement du territoire : quelles surfaces pour quels besoins ? Prise en compte des besoins futurs (par ex. extension de l'école). Quelle place du village pour Châtonnaye ?
- Mobilité : établissement d'un concept « Valtraloc », les arrêts de bus, la liaison piétonne avec le futur quartier « Pré Terrapon », concept de parcage des véhicules et mobilité douce.
- Energie : chauffage collectif pour les bâtiments communaux, énergies renouvelables, production photovoltaïque.

Un cahier des charges a été établi et un appel d'offre a été lancé. Le conseil communal a pu évaluer le montant de Fr. 70'000.-- comprenant les honoraires des différents intervenants (architecte, ingénieurs spécialisés, urbanistes, frais divers).

Si les citoyens acceptent ce crédit d'investissement, le mandat d'étude sera confié au bureau Deillon-Delley de Bulle, qui avait réalisé notre nouvelle école (Nucalis).

L'étude sera réalisée en 2023 ; pour la mener à bien, un groupe de travail élargi sera constitué avec les différents acteurs de notre village (autorités, sociétés, école, commissions communales).

Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une présentation à la population à l'automne prochain.

M. Achille Deillon explique que son bureau a déjà travaillé sur de tels aménagements de communes. Depuis 15-20 ans, les normes sont de plus en plus exigeantes (subvention, catégories, bâtiments existants.). L'objectif d'une telle étude est de donner la bonne orientation pour la commune, faire un plan financier et dans le temps. Le processus associatif est intéressant.

M. Deillon présente la création du centre d'un village fribourgeois dont le processus mis en place a demandé plusieurs scénarios. Un tel processus permet de réaliser le projet par étapes ce qui ajoute une sécurité financière. Toute une recherche est réalisée par rapport aux bâtiments et infrastructures existantes qui doivent être pris en compte.

M. Rey est d'avis qu'une étude a un certain prix, mais ainsi, la commune prend des bonnes décisions.

M. Dénervaud relève que notre village est traversé par une route cantonale et non communale.

M. Deillon confirme que l'on doit travailler ensemble avec le canton. Les contraintes sont plus importantes telle que l'étude Valtraloc.

M. Jean-Paul Rey rappelle que le service des Ponts&Chaussées a refait la route cette année. Les arrêts de bus doivent être mis aux normes d'ici 2023. Si la commune a une proposition, c'est bien.

M. Deillon relève que le point fort est que la commune de Châtonnaye a la maîtrise de tout le secteur du centre du village ce qui donne un potentiel très intéressant. Il faudra aussi tenir compte de la progression de la démographie et du futur quartier du Pré Terrapon.

A l'annonce de la présentation des résultats de l'étude à la fin 2023, M. Michael Dévaud demande quand aura lieu la réalisation.

M. Maradan explique que, si ces réalisations étaient possibles, la réalisation débiterait dès que possible. Mais s'il faut une nouvelle salle, cela se passera en cas de fusion soit dès 2026. En attendant, on peut faire des choses selon le Masterplan.

Michael Dévaud : doit-on attendre une fusion ?

M. Maradan dit que la salle de gym est déjà à Châtonnaye, elle devrait y rester.

M. Deillon pense que c'est positif d'arriver avec des idées en cas de fusion.

M. Jacques Pittet demande si la partie derrière la salle est constructible.

M. Rey confirme que ces deux parcelles sont en zone IG (intérêt général) ce qui comprend tout ce qui sert à l'intérêt de tous. Mais pas d'habitations.

M. Pittet pense que le PAL prévoit des accès piétonniers.

M. Maradan confirme que 2-3 options sont en cours d'étude pour rejoindre le village à pied. Cette exigence figure dans le plan directeur de la commune. Les accès et la mobilité sont prévus mais pas encore négociés car, parfois, ils passent sur du terrain privé.

M. Gremaud rappelle que l'étude Valtraloc a été réalisée il y a env. 30 ans.

M. Rey confirme car le rond-point découle de cette étude. Cependant, il n'est plus vraiment d'actualité.

M. Dénervaud pense qu'après une fusion, un tel projet ne passera plus avec les villageois.

M. Maradan explique qu'on ne peut pas prendre de grandes décisions financières juste avant la fusion. Cela n'empêche pas de faire des projets. Il est important que les habitants puissent dire ce qu'ils souhaitent pour leur futur. Ce travail sera transmis aux futures autorités.

M. Rey relève que c'est pour ça qu'il faut avancer mais en sachant où l'on va. Le projet de fusion ne doit pas tout arrêter mais il faut aussi les finances.

Mme Le Borgne demande qui choisira le scénario parmi les propositions du bureau d'étude.

M. Maradan dit que les projets seront présentés à la population ce qui permettra aux Autorités d'avoir une opinion pour faire son choix.

Mme Wobmann demande ce qui se passe pour la salle si ce crédit est refusé.

M. Maradan affirme que le Conseil continuera à réfléchir mais autrement.

M. Fritz Glauser pense que cette étude est nécessaire pour éviter de faire des travaux au cas par cas et ainsi mettre les choses directement à la bonne place.

- préavis de la commission financière

M. Knöpfli, secrétaire de la commission financière, dit que cet investissement financé par le ménage communal semble réfléchi et tout à fait adéquat. Le montant de fr. 70'000.- est supportable pour les finances communales, le préavis est favorable.

M. Gremaud relève que le Conseil dit souvent « financé par le ménage communal » pourtant un déficit de plus de fr. 164'000 est annoncé.

M. Bertone confirme que ces coûts sont financés par le capital libre.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote. **Le crédit de fr. 70'000.- pour l'étude « Avenir Centre Village » est approuvé par 31 oui et 2 abstentions.**

3b Assainissement des luminaires « Sodium – LED »

- présentation

M. Bernard Sansonnens, syndic, en charge des routes, explique que ce sont les communes qui sont responsables des éclairages publics qui comptent 106 luminaires dans notre village.

- 29 disposent de la technologie LED. Nous avons profité de ces travaux pour appliquer l'extinction de nuit de 23h30 à 5h30, sauf dans les zones de sécurité.
- Face à la crise énergétique annoncée, aux efforts demandés à tous, le Conseil communal considère que la commune doit montrer l'exemple et veut aller de l'avant en proposant de modifier en une seule fois les 77 luminaires au sodium restants, au lieu de répartir sur 10 ans, comme envisagé au départ.

- En outre, l'Association des communes fribourgeoises fait des recommandations dont le remplacement des ampoules halogènes, à incandescence, sodium ... par des lampes LED.
- Le devis du Groupe E se monte à fr. 85'200.- mais nous allons étudier la possibilité d'installer le programme « *exedra* » pour une gestion à distance individuelle des luminaires. Coût supplémentaire de fr. 180.- par luminaire, ce qui correspond aux fr. 98'000.- demandés à l'assemblée.
- L'idée de supprimer d'éventuels lampadaires surnuméraires va également être prise en considération.
- L'économie réalisée sera de plus de 50% sur le temps d'enclenchement selon le Groupe E qui nous a par ailleurs annoncé une augmentation des tarifs de 19.4 %.
- Analyse financière, présentée par M. Bertone : le budget 2023 estime la dépense à fr. 5'500.-. En cas de changement, la baisse serait de moitié selon le Groupe E, soit une économie de fr. 2'750.-. L'amortissement de l'investissement se monte à fr. 4'900.- par an sur 20 ans soit un résultat négatif de fr. 2'150.-/an. Il faut relever qu'on change les LED tous les 10 ans, alors que le sodium moins. L'opération est finalement quasiment neutre.
- M le Syndic explique que la priorité est l'exemple à donner face à la crise énergétique. Les communes de Torny et Villaz ont déjà franchi le pas. Sur les 147 communes qui travaillent avec le Groupe E, 70 % ont déjà modifié leurs éclairages en LED. Sur les 30% restants, la moitié est en projet.

M. François Ayer trouve les nouveaux lampadaires harmonieux et s'étonne de la hauteur des anciens mâts. Chez lui, le lampadaire éclaire droit dans sa maison.

M. le Syndic explique qu'avec les nouveaux lampadaires, on pourra diriger les éclairages mais effectivement la hauteur des mâts ne sera pas changée.

M. Dévaud demande si le Conseil compte rallumer les lampadaires.

M. le Syndic répond que l'on peut faire comme on veut : diminuer ou augmenter, éteindre certaines heures. Tout sera possible.

M. Glauser dit que le canton propose d'économiser l'énergie mais financièrement, cela coûte aux communes. La diminution des heures d'éclairage économise déjà 50% de la consommation habituelle.

M. Bertone confirme la baisse de consommation mais, par contre, il y a la hausse des tarifs. Donc au final on reste sur des coûts quasi identiques. La différence réelle est de fr. 1'000.-.

M. Rey demande ce qu'ont coûté les panneaux solaires.

La Commune a payé fr. 42'000.- et doit encore recevoir fr. 9'000.- de subventions.

- préavis de la commission financière

M. Knöpfli, secrétaire de la commission financière, explique que la commission a demandé un supplément d'informations concernant l'aspect économique de ce projet. Les informations reçues ne comportaient aucun chiffre lui permettant d'évaluer les gains financiers potentiels que cet investissement permettrait. De ce fait, les membres de la commission ne sont pas convaincus de l'opportunité de réaliser cet investissement à cet instant. La commission émet un préavis défavorable mais note que cet investissement de fr. 98'000.- est supportable pour les finances communales.

En conclusion, les membres de la commission financière félicitent et remercient le Conseil communal et la caissière pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

M le Syndic prend acte du préavis défavorable de la commission financière en acceptant ses remarques pertinentes et note toutefois que le montant de fr. 98'000.- est supportable par les finances communales.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Le crédit de fr. 98'000.- pour l'assainissement des luminaires est accepté par 24 oui 3 non 6 abstentions**

4. Approbation des statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale, Vice-présidente du comité de direction de l'ABMG,

rappelle que, en 2019, les Assemblées communales avaient accepté les nouveaux statuts de l'ABMG. Depuis, le district de la Veveyse a décidé de se séparer du district de la Glâne, ainsi les mandats de la RGV ont été dissouts.

Les communes glânoises ont donc décidé de fonder la nouvelle Association Glâne Région AGR, qui prendra ses fonctions dès le 01.01.2023 et reprendra les mandats du tourisme, des curatelles, de la petite enfance, de la mobilité ainsi que de nouveaux domaines comme l'économie et le patrimoine.

Aujourd'hui, les nouveaux statuts doivent être validés par les Assemblées communales.

Les statuts complets ont été diffusés dans le bulletin et sur le site de la commune, ils ne sont pas lus. Mme Goumaz relève les points principaux tels, que la coordination des tâches, la clé de répartition financière, le développement des transports publics, la promotion économique et touristique, la promotion et le soutien financier des projets régionaux avec garde-fou.

Toutes les décisions doivent être validées par les 2/3 des suffrages.

Comité de direction : toutes les communes doivent être représentées.

Les Commissions : aménagement et infrastructures, curatelles, petite enfance, tourisme et patrimoine, mobilité, économie. Les tâches et compétences leur sont attribuées par le comité de direction.

Ces statuts ont été adoptés par l'Assemblée des délégués le 09.11.2022 puis par l'Etat et le service des communes.

M. Jaques Pittet demande ce qu'apporte cette association aux communes.

Mme Goumaz explique que c'est un grand bénéfice de temps et finances car, au lieu que chaque commune fasse le travail chacune pour soi, l'association gère ces domaines au niveau de la Glâne. Il y a aussi des mandats du canton délégués aux communes. Financièrement, il en coûtera fr. 8.- de plus par habitant car il y a de nouveaux projets à réaliser. En outre, certains domaines gérés jusqu'à présent en commun avec la Veveyse, seront gérés par l'AGR.

M. Sansonnens annonce que Châtonnaye sera bien représentée par lui-même au Comité de direction, Mme Goumaz à la petite enfance et aux curatelles, M. Rey à la mobilité et M. Bertone au tourisme et patrimoine.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Les statuts de l'AGR – Association Glâne Région – anciennement ABMG sont approuvés à l'unanimité.**

5. Divers

Secours Sud fribourgeois

M. le Syndic donne quelques informations sur la nouvelle organisation qui réunit le service des ambulances et les pompiers. Les statuts ont été acceptés par la majorité des communes sauf quelques-unes.

Châtonnaye fait partie du bataillon, commandé par le Cdt Laurent Surchat, qui compte 3 compagnies (Gruyère, Glâne et Veveyse) et 14 bases de départ. La taxe d'exemption est fixée à fr. 150.- pour les personnes de 20 à 40 ans. Les frais sont mutualisés.

Notre CSPI est dissout au 01.01.2023. Beaucoup de matériel reste aux mains des communes ainsi que des locaux, comme à Tornay.

C'est toujours les communes qui encaisseront les taxes et les reverseront au bataillon.

Séniors +

Mme Sandrine Goumaz donne les résultats du sondage qui a été adressé aux personnes de 60 ans et +. Actuellement, un groupe de travail (communes glânoises) réfléchit pour le maintien de la personne à domicile. Mme Goumaz remercie les 47% des sondés qui ont pris la peine de répondre à ce questionnaire et donne les résultats. Elle rappelle que le 9 février prochain, une rencontre entre les autorités et les séniors est organisée à Villarimboud et elle invite les personnes intéressées à s'inscrire.

Centre de santé – Billens

Mme Sandrine Goumaz explique qu'après des négociations ardues, le district a repris la partie HFR de Billens pour fr. 1.- symbolique et a créé un centre de santé pour les soins de proximité ; on peut y consulter des physiothérapeutes, ostéopathe, naturopathe, nutritionniste, psychologue, etc....

A terme, 48 lits seront ouverts pour l'accueil en EMS. A ce jour, 51 réfugiés sont accueillis au 2^e étage et le 3^e est occupé par des jeunes étrangers mineurs non accompagnés.

De 2024 à 2026, Billens accueillera les résidents de l'EMS de Sorens qui sera en travaux durant ces 2 ans.

Sondage fusion

M. le Syndic rappelle le vote favorable à une fusion entre Châtonnaye et Torny. L'étude de fusion va démarrer en 2023 pour entrer en force, si la procédure aboutit, en 2026.

Champions suisses

M le Syndic annonce que notre commune compte deux champions de judo :

Malo Le Borgne, médaille d'or et champion Suisse en catégorie des moins de 21 ans.

Sakura Hirano, médaille d'argent et vice-championne Suisse, dans une autre catégorie.

Leur entraîneur est M. Hirano. Ils sont chaleureusement félicités.

Mme Le Borgne explique comment s'est passée cette journée, à Lausanne. C'est une belle récompense car Malo s'entraîne depuis l'âge de 11 ans. L'année prochaine il sera en élite.

Questions

M. Dénervaud demande des nouvelles de la STEP interrégionale de Lucens.

M. Rey, membre du comité de l'EMB résume les dernières décisions : la mise à l'enquête du projet débutera au mois de janvier prochain. Durant l'année de circulation du dossier dans les services de l'Etat, le Comité travaillera sur les soumissions, puis les crédits seront votés. Les coûts ont pris l'ascenseur (estimation à 80 millions, pour la STEP et les infrastructures) et Cremo se retire du projet.

Les réseaux seront mis à l'enquête au printemps 2023. Selon les dernières informations, la STEP sera terminée en 2028 mais dès 2026 notre STEP pourra être raccordée.

Mme Wobmann demande à quoi sert le questionnaire joint à la facture d'eau.

M. Rey explique que, dans le nouveau règlement, la façon de calculer les taxes a été modifiée. Pour pouvoir calculer la taxe de base, la commune a besoin de connaître les UR unités de raccordement de chaque maison.

M. Dénervaud demande pour quel ruisseau est prévu le budget « entretien des ruisseaux ».

M. Bertone : pour tous les ruisseaux de la commune situés en zone agricole.

M. Dénervaud : et pour le bois déposé par la corporation ? Qui paie les dégâts ?

M. Bertone : ce problème sera discuté hors assemblée.

M. Michel Emmenegger demande si, pour les gens qui doivent aller au home, c'est mieux en Glâne ou pas.

Mme Goumaz explique que si un Glânois va dans un home hors district, cela coûtera plus cher aux communes que s'il choisit un home dans la Glâne.

La parole n'est plus demandée.

En guise de conclusion, M le Syndic remercie ses collègues et remercie pour la confiance. Il souhaite, au nom du Conseil communal et de tous les collaborateurs, ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

L'assemblée se termine à 22h30.

La Secrétaire communale

Le Syndic

Marie-Claude Seydoux

Bernard Sansonnens